

COMPTE RENDU D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ARCUEIL - Samedi 08 avril 2017

Rédigé par Gérard DESRUES Secrétaire National

APPEL DES SECTIONS

Le secrétaire national fait l'appel des sections et comptabilise le nombre de voix de représentativité de celle-ci, en vertu du principe de 1 voix pour 10 membres défini dans nos statuts. 11 sections sur 15 sont présentes ou représentées pour un total 33 voix et 17 administrateurs sur 19 pour un total de 17 voix.

La Majorité de vote est de 50 voix.

ALLOCATION D'ACCEIL DU PRÉSIDENT NATIONAL

Le Président ORSINI prononce l'allocution d'accueil. **ANNEXE 1**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Président nationale prononce en suite l'allocution d'ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire. **ANNEXE 2**

Ordre du jour

- ☞ Appel des représentants de sections et des administrateurs
- ☞ Allocution d'accueil du président national.
- ☞ Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- ☞ Désignation du président de séance.
- ☞ Minute de silence.
- ☞ Rapport moral du président national.
- ☞ Rapport financier du trésorier national.
- ☞ Rapport du vérificateur aux comptes.
- ☞ Approbation des comptes et des résolutions.
- ☞ Section SOMME. Approbation de la décision du CA.
- ☞ Election du tiers sortant.
- ☞ Question diverses.
- ☞ Coupe COURHEOUX.
- ☞ Clôture de la séance.

Désignation du président de séance

Le Président National propose à l'Assemblé Générale Ordinaire le Major Gérard DESRUES, Secrétaire National, Président de séance. Proposition adoptée sans vote.

Minute de silence

Le président Orsini demande une minute de silence en mémoire des Acomarins et marins qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée générale, ainsi qu'à celle des militaires de toutes armes en opérations extérieures qui ont payés de leurs vies le service de la paix.

Il prononce les quelques mots en **ANNEXE 3**.

Rapport moral et d'orientation du président national Roger ORSINI

Le Président National prononce son rapport moral et d'activité en **ANNEXE 4**.

Adoption du rapport moral et d'orientation :

- o Abstention : 0
- o Contre : 0
- o Pour : 50

Rapport financier du trésorier national

Gérard Bouhallier, nôtre trésorier national prend la parole pour présenter le rapport financier de l'exercice 2016, adopté par le conseil d'administration préliminaire du 08 avril 2017.

L'exercice 2016 s'est soldé par un résultat d'exploitation bénéficiaire de 5513,50 €, dont 121,92 € autitre du siège et 4691,61 € au titre des sections.

LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les Ressources :

Les subventions

La subvention du ministère de la défense, à hauteur de 5000 €. Subvention identique à l'année dernière

Deux subventions parlementaires 2015 mises en réserve versées sur le compte de l'Association sans notifications, ont été régularisées en 2016 après connaissance de leurs destinations, la section Loiret-Loir et Cher et la section Rhône Alpes Nord.

Une subvention d'une administration locale, en faveur de la section de l'Ile de la Réunion a aussi été enregistrée.

Les cotisations :

Les cotisations perçues en 2016 légèrement en régression par rapport à l'année précédente, malgré l'enregistrement de 33 nouveaux membres. Une étude section pas section va être faite pour en comprendre la raison.

Autres ressources

Les dons et participations qui sont affectés aux opérations réalisées ou à réaliser par la section Loiret-Loir et Cher.

Les dépenses

Location des locaux du siège

Régularisation des deux premières années de l'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) pour les locaux de notre siège national au fort de Montrouge.

Revue l'ACOMARIN

La revue 2016 est revenue à 2733,24 €, au lieu 2171,30 € en 2015. Il convient de rappeler que nous avons obtenu la gratuité de l'acheminement des revues par les services postaux des armées.

Frais de déplacements et de missions

Ces frais sont en réduction par rapport à l'année 2015 qui a été une année particulière en raison du déménagement de notre siège social.

En Conclusion

On peut considérer qu'après l'exercice 2015, qui a été difficile dans le contexte du déménagement du siège, l'ACOMAR a repris un mode de fonctionnement dans un ensemble équilibré.

Les points sur lesquels nous devons absolument veiller sont :

- un meilleur suivi des budgets prévisionnels section par section,
- un meilleur recouvrement des cotisations,
- Le maintien et le renforcement de nos missions agréées. Elles justifient auprès des autorités de l'activité de l'ACOMAR, condition primordiale de l'octroi de la subvention.

Le Trésorier remercie les administrateurs de leur écoute. Il invite les personnes qui le souhaitent, à faire part de leurs éventuelles demandes de précisions, à s'exprimer. Aucune demande n'étant faite il procède à la lecture de la première délibération.

Rapport du vérificateur aux comptes

La parole est donnée à Monsieur Daniel Hupont, notre vérificateur aux comptes, qui a procédé aux contrôles des comptes de l'exercice 2016. Il s'adresse à l'assemblée générale en ces termes :

« *Le vérificateur aux comptes certifie que les comptes annuels de l'exercice 2016 sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association « ACOMAR » au 31 décembre de cet exercice* ».

Proposition et vote des délibérations

Délibération n°1 – Approbation des comptes

Après avoir entendu le rapport financier du Trésorier National et la lecture du rapport du vérificateur aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le compte financier de l'ACOMAR pour l'exercice courant du 1er Janvier au 31 Décembre 2016.

- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 50

Délibération n°2 – Quitus au Trésorier National

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus (*Le Trésorier National quittant ses fonctions*) AU TRESORIER NATIONAL POUR SA GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE jusqu'au 31 décembre 2016.

- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 50

Délibération n°3 – Affectation du résultat de l'exercice 2016

- Le résultat excédentaire du siège d'un montant de 821,82 € sera affecté au compte 119, report à nouveau déficitaire, afin de ramener ce compte à 1 485,81 €
- Le résultat déficitaire de 3 sections d'un montant global de 253,90 € sera affecté respectivement au compte 119, report à nouveau déficitaire de chacune des sections.
- Résultat excédentaire de l'exercice 2016 des autres sections, pour un montant global de 4 945,59 € au compte 10683 « Autres réserves de trésorerie provenant du résultat », pour un montant respectif propre à chaque section, après apurement éventuel d'un compte 119, report à nouveau déficitaire de chacune de ces sections.

- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 50

Délibération n°4 – Budget Prévisionnel de l'exercice 2017

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le budget 2017 de l'ACOMAR d'un montant de 60 000 €, se répartissant en 28 000 € pour le siège et 32 000 € pour les sections.

- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 50
-

Délibération n°5 – Barème de remboursement des frais de mission et kilométriques

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les modalités et barèmes de remboursement des frais de missions et frais kilométriques.

BUDGET PREVISIONNEL 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le budget prévisionnel 2016 de l'ACOMAR d'un montant de 62000€ se répartissant en 25000€ pour le siège et 36200€ pur les sections.

L'ACOMAR applique les barèmes d'indemnisation des déplacements temporaires du personnel militaires prévus par l'arrêté pris en application du décret n° 2009-545 du 14 mai 2009, selon le détail ci-dessous :

A - Indemnités de repas et d'hébergement

1 – Communes de la région Ile de France et Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg, Toulouse et leurs communes limitrophes desservies par des transports publics de voyageurs.

- Indemnités de repas : 15,25 €
- Indemnités d'hébergement : 60,00 €

2 – Autres communes de la France métropolitaine

- Indemnités de repas : 15,25 €
- Indemnités d'hébergement : 45,00 €

B- Utilisation d'un véhicule personnel (Mission en conformité avec l'objet social de l'Association)

L'ACOMAR se réfère au barème kilométrique forfaitaire des frais remboursés aux bénévoles

1 – Abandon de créance et émission d'un reçu fiscal ou Demande de remboursement des frais : **0,308 €** le Km (pour 2017).

- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 50

Section « SOMME ». Approbation de la décision du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 08 avril 2017 a voté la mise en sommeil de la section SOMME, pendant une période deux ans, avant sa fermeture définitive, si aucun changement n'est intervenu à cette échéance.

Conformément à nos statuts, il est demandé à l'Assemblée Générale Ordinaire de confirmer ou infirmer ce vote

- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 50

L'Assemblée Générale Ordinaire confirme la mise en sommeil de la section. Elle demande au Second Maître Bernard FAVRELLE, de restituer au Délégué National référent les documents administratifs, les pièces comptables et le drapeau de la section.

Un courrier du Président National, sera adressé au Second Maître FAVRELLE pour lui signifier la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Election du Tiers Sortant

Conformément aux obligations légales il est procédé à l'élection du tiers sortant du conseil d'administration.

1^{er} Collège

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>	<i>SOUHAIT</i>
Pascal GOSCINIAK	Jean-Charles LOMBARD	Se représentent
Robert LENOIR		Ne se représentent pas
Jean-Luc MAILLOT	Pascal JARDIN	Se représentent
Robert MOISAN	Emmanuel DUCLOS	Se représentent
Guy BARRAULT	Michel FOURRE	Se représentent
Roger ORSINI	Roland ROBELIN	Ne se représentent pas
Gérard BOUHALLIER		Ne se représentent pas

- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 50

Adopté à l'unanimité

2^{ème} Collège

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>	<i>SOUHAIT</i>
Laurent BERHAULT	Pascal CARTIER	Se représentent
Éric FRAISSE	Roger DELMAS	Se représentent

- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 50

Adopté à l'unanimité.

Candidature au 1^{er} Collège

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>	<i>SOUHAIT</i>
Gilles POLI	Jean-Marie MIRABEL	Se présentent
Stephen BOURSEUL	Roger ORSINI	Se présentent

- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 50

Adopté à l'unanimité

En raison du quota défini dans les statuts le 2^{ème} collège est complet.

Questions diverse

Contrôleur aux comptes

Nôtre contrôleur, Daniel HUPONT, qui assure le contrôle des comptes de notre association depuis plusieurs années ne souhaite plus, pour raison personnelle, exercer cette importante tâche.

Gérard BOUHALLIER, délogé de la trésorerie nationale se propose pour prendre la suite de Daniel.

- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 50

L'Assemblée Générale Ordinaire donne son accord à l'unanimité.

Reconnaissance.

Gérard BOUHALLIER demande la parole pour rendre hommage au Président ORSINI. Il lit le texte en **ANNEXE 5**.

Il émet le souhait que le Président ORSINI accepte la qualité de **MEMBRE D'HONNEUR** de l'ACOMAR. Le Président ORSINI répond qu'il serait honoré si tel est le souhait de l'Assemblée Générale.

- Abstention : 0
- Contre : 1
- Pour : 49

C'est à la majorité que l'Assemblée nomme Roger ORSINI **Membre d'Honneur**.

Remise de la coupe COURTHEOUX

La coupe COURTHEOUX est remise cette année aux époux RENAULT. Philippe RENAULT, Porte-drapeau National, gravement malade et hospitalisé, a longtemps représenté l'ACOMAR dans les cérémonies où l'association était invitée.

La famille RENAULT a aussi, été un important soutien du Président National lors de ses séjours parisiens, en assurant gratuitement depuis la fermeture de la Pépinière, l'hébergement de celui-ci, évitant des dépenses importantes à la trésorerie national.

Le Président ORSINI appel Guy BARRAULT, Président de la section Ile de France où sont membres Philippe et Françoise, pour le charger de porter à l'hôpital la coupe à Philippe et lui transmettre nos souhaits de plein rétablissement.

Clôture de l'assemblée générale

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée générale 2016 est déclarée close. Le Président de séance invite le Conseil d'Administration à se réunir pour l'élection du bureau et du Président National.

Gérard DESRUES
Secrétaire national

Pascal GOSCINIAK
Président national

Original signé et classé

Destinataires :
Bureau – Présidents – Conseil d'administration